

Ancenis en guerre contre l'armée Vendéenne et les chouans à partir de 1794 :

LES TRAVAUX DEFENSIFS DE LA VILLE

Loïc Ménanteau
Joël Thievin

Le fonds documentaire de l'ARRA possède une copie conforme datée du 18 janvier 1880 d'un plan manuscrit colorié de la ville d'Ancenis figurant les travaux exécutés pour sa défense (1) (doc 1) et levé le 26 brumaire de l'an III (16 novembre 1794).

Cette année, nous avons eu la chance de découvrir dans les Archives du Génie (Service Historique de l'Armée de Terre, château de Vincennes) une lettre manuscrite (Doc 2a) avec notes (Doc 2b), concernant Ancenis, et rédigée par l'un des inspecteurs généraux des fortifications, le citoyen DEM-BARRERE, à la fin de novembre et au début de décembre 1794. Ces deux documents, plan et lettre, forment un ensemble inédit d'un grand intérêt pour l'histoire d'Ancenis sous la Révolution, car ils permettent de déterminer, pour la première fois, la localisation précise et la nature exacte des travaux réalisés ou prévus pour "achever de mettre la ville d'Ancenis à l'abri d'un coup de main des Chouans ou de l'armée des brigands de la Vendée."

Ancenis, ville sans défense, au temps des guerres de Vendée

L'ancienne place forte de la frontière ligérienne du Duché de Bretagne était devenue à la suite de démantèlements successifs une ville sans défense, mal préparée pour résister à une attaque ennemie. Ainsi, pendant la guerre civile, les Vendéens purent-ils "sans coup férir" envahir trois fois Ancenis, ville dont les habitants (2) patriotes avaient été évacués sur ordre du Directoire et du Commandant de la place.

Page suivante : document 1.

Copie d'un plan manuscrit colorié des fortifications de la ville d'Ancenis pour sa défense active, levé le 16 Brumaire an III (16 novembre 1794). Collection ARRA.

Transcription du texte manuscrit :

Nous, administrateurs et agent national soussignés, approuvons le travail ci-dessus et sommes d'avis que l'augmentation des travaux, présentée par le citoyen Pagès, ingénieur, ait lieu.

En (séance du) Directoire à Ancenis le 26 Brumaire, 3ème année républicaine (16 novembre 1794).

Douville, agent national - Tarondeau - S. Poupard - Hautreux, secrétaire.

Commission des
travaux publics

Bureau des
fortifications

3^e Div.

2^e Div.

1^{re} Div.

Incen

(2^e Div.)

Depot G^{de} des
fortifications

Citoyens

égalité
à Nantes le 12 frimaire, 3^e année républicaine
22 1794

liberté

le c^{or} Dombarrere, l'un des inspecteurs généraux
de fortifications
aux c^{or}s composant la commission des travaux publics.



Leg.
à l'administration au Comité
de fortification.

Art^e 8. Sect^{on} 1^{re} §
ANCENIS.
Carton L. N^o 1^{er} 2^e 3^e

Vous m'avez chargé de vous donner des renseignements sur
les travaux défensifs qui ont été exécutés à Ancenis, sur ceux
que le général avril vous avoit proposés de nouveau, sur ceux
qu'il conviendrait réellement d'y faire, et sur les indemnités
que les administrateurs du district ont réclamées.

la petite ville d'Ancenis, située à la rive droite de la Loire sur la
route d'Angers à Nantes, étoit entièrement ouverte ou sans défense,
et l'armée des brigands vendéens y est entrée à deux différentes époques
sans coup ferir; la première fois en juin 1793, lorsqu'elle vint attaquer
Nantes; la seconde fois dans le mois de frimaire de l'an 2^e, lorsqu'après
sa déroute du Mans, elle vint tenter de dépasser la Loire.

un représentant du peuple près l'armée de l'ouest, (le 26 Brumaire de l'an 2^e),
autorisait les administrateurs du district d'Ancenis « à faire exécuter
« autour de leur cité les ouvrages nécessaires à sa défense et ordonnait
« que les frais seroient pris sur les dépenses extraordinaires de la guerre »:

Ces trois incursions furent les suivantes : en juin 1793 lorsque l'armée catholique et royale était en route pour prendre Nantes ; puis en octobre 1793 lors du passage de la Loire pour entamer la "virée de Galerne" ; enfin, en décembre de la même année, quand, au retour de cette "virée" et en provenance du Mans, les Vendéens essayèrent sans grand succès et avec de lourdes pertes de repasser la Loire à Ancenis.

L'insuffisance des fortifications de la ville est soulignée par le Club des Sans-Culottes d'Ancenis qui "s'était justifié des motifs qui avaient déterminé l'évacuation et accusait le pouvoir de ne pas lui avoir donné les moyens nécessaires pour résister". Certes des travaux défensifs avaient déjà été effectués pour faire face à cette dangereuse situation, mais la présence dans les environs d'Ancenis de bandes de brigands qui harcelaient sans cesse les patriotes rendait urgent en 1794, après la défaite de l'armée vendéenne, un renforcement des défenses de la ville.

Tel est le but de la lettre adressée le 12 frimaire de l'an III (2 décembre 1794) par le citoyen Dembarrère, inspecteur général des fortifications, aux citoyens composant la commission des travaux publics qui l'avaient chargé de donner des renseignements sur les travaux défensifs d'Ancenis. Cet inspecteur faisait état tout d'abord du caractère ouvert ou sans défense de la ville, prise deux fois par les Vendéens ; il précisait que le 26 brumaire de l'an II (16 novembre 1793), les administrateurs du district d'Ancenis furent autorisés à réaliser les ouvrages nécessaires à la défense de leur cité.

Ces travaux, d'un coût estimé à 26227 livres, furent exécutés sous la surveillance du citoyen PIOT.

Dembarrère estime indispensable d'effectuer quelques petits travaux complémentaires d'un montant de 2500 livres, soit le dixième des travaux précédents, "pour achever de mettre Ancenis à l'abri d'un coup de main".

De grands moyens, donc de grosses dépenses ne serviraient à rien. En effet, ce qui est primordial, c'est d'éviter la jonction entre les Chouans ou "autres brigands du pays", sur la rive droite, et les "brigands de la Vendée" sur la rive gauche.

Il expose ensuite ce qu'il considère être le rôle stratégique d'Ancenis. Dans les environs de la ville, des cantonnements de troupes contrôlent les routes (3) et la rive droite du fleuve, alors que des chaloupes canonnières, disposées à intervalles réguliers, défendent le passage de la Loire. En cas d'attaque, Ancenis doit servir de point de repli et être d'une grande utilité, pour le soin des blessés, grâce à ses deux hôpitaux militaires. Ces deux établissements sont situés l'un, à l'intérieur de la ville, à l'emplacement actuel du Collège Saint-Joseph et l'autre, appelé Hôpital de la Montagne, puis des Sans-Culottes (en 1795), à l'extérieur de la ville, dans les bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines de la Davrays (faubourg des Morices). Sur le plan des défenses d'Ancenis (Doc. 1) est représenté aussi l'hôpital civil, ancien Hôtel-Dieu, correspondant aujourd'hui à une partie du Lycée Professionnel Saint-Thomas d'Aquin.

En pages 68-70-71-72, document 2a :

Lettre (4 feuillets) du citoyen DEMBARRERE, l'un des inspecteurs généraux des fortifications, à la commission des travaux publics.

A Nantes, le 12 Frimaire an III (2 décembre 1794). (Archives du Génie, Service Historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes). Copie à l'ARRA.

En conséquence les administrateurs, ensuite un adjudant général, et un général de brigade qui ont commandé dans ce poste, y ont fait exécuter des travaux défensifs : on a creusé dans une partie de son pourtour un grand fossé dans lequel on s'écoulait, par le moyen d'une vanne, sept à huit pieds de hauteur d'eau ; on a fait un détranchement sur une autre partie ; on a approprié au feu de mousqueterie des murs de jardins, soit en les reculant, soit en y adossant des branquettes ; on a formé une espèce de petit cavalier pour procurer un emplacement avantageux de canon ; on a fermé les principales entrées de la ville avec des portes en barreaux de fer ; on a commencé d'autres fermetures à la partie de la ville qui longe la Loire, aux endroits accessibles. Et tous ces travaux défensifs ont été exécutés par économie et soldés à fur et à mesure par le payeur du district, auquel le payeur général de la guerre au département de Loire inférieure a dû en tenir compte : ils se montent, d'après le relevé du Registre de l'administration du district, à 26227^{fr} 8^{sh} 7^{de}.

Comme le général avril n'étoit point à Ancenis lorsque j'y ai passé, j'ignore qu'elles étoient les nouvelles vues de défense qui l'avoient déterminé à nous écrire ; mais je vous envoie les notes indicatives de quelques petits travaux, que j'évalue à environ 2500^{fr}, et qui restent encore à faire pour achever de mettre Ancenis à l'abri d'un coup de main : — C'est le seul objet qu'on doive, qu'on puisse même, se proposer : — En effet, cette ville n'est maintenant exposée qu'à une insulte de brigands qui n'ont point de canon ; et sa situation étant dominée de plusieurs côtes,

il seroit difficile de la défendre contre un autre genre d'attaque, —
à moins d'y faire une grosse dépense, qui certainement y seroit mal appliquée :
il n'y a pas, pour cela, d'assez grands motifs d'importance : voici tout
ce qu'on peut dire en faveur d'ancenis ; dans les circonstances présentes,
c'est en quelque sorte le chef-lieu de la défensive d'une partie intéressante
de la rive droite de la Loire, infestée par les chouans ou autres
brigands du pays, tandis que la partie correspondante de la rive gauche
est encore occupée par les brigands de la vendée : il est essentiel
d'empêcher toute jonction entre ces hordes de brigands : des cantonnemens
de troupes gardent la rive droite et protègent nos communications :
mais le meilleur moyen pour bien défendre le passage de la Loire
c'est celui des petites chaloupes canonnières qu'on y a placées de distance
en distance. Si quelques cantonnemens des environs étoient attaqués
par des rassemblemens trop nombreux, ancenis pourroit leur servir
de point d'appui ou de ralliement : il y a aussi deux hôpitaux militaires
très-utiles, dont l'un se trouve, il est vrai, à une portée de fusil en dehors.
Enfin, pour conclusion, je dirai que puisqu'on a déjà fait une dépense
de 26227^{fr}, dans l'intention de mettre cette ville à l'abri du coup de main,
on ne sauroit refuser un petit supplément d'environ 2500^{fr}, qu'il faudroit
pour achever de remplir cette intention : vous pourriez, donc,
mettre cette modique somme à la disposition des administrateurs du district :
comme ils avoient chargé leur concitoyen, piot, de surveiller les
travaux défensifs, je lui ai expliqué sur les lieux ce qui étoit à faire,
je lui ai remis copie des notes indicatives ci-jointes pour lui servir de memento,
si vous en approuvez l'exécution ; et c'est d'après les renseignements
qu'il m'a donnés sur les prix du pays que nous avons réglé ensemble
le résultat estimatif. (je viens de rencontrer ici le général avril, et il m'a paru
du même avis quemoi.).

Quant aux indemnités qui vous ont été demandées par les administrateurs du district, elles ont pour principal objet, quelque démolition ou écroulement de murs de jardins, perte d'espaliers, abattis d'arbres et haies, mais dont les bois ont resté aux propriétaires. J'ai observé à ces administrateurs que, lorsque le gouvernement a fait une dépense pour mettre leur cité à l'abri d'insulte des brigands, on ne devrait pas être si aigre à réclamer des indemnités relatives à des précautions ordinaires de défense ordonnées par les commandans militaires : ils ont très-bien senti cette observation, et m'ont répondu qu'ils n'en auroient pas parlé, si cela n'eût regardé quelques particuliers pauvres. J'ai fini par leur dire, que c'étoit à l'administration à juger les indemnités qu'elle jugeroit indispensables, et à vous en adresser l'évaluation ; en observant toujours, que les habitans d'ancenis ne devoient pas faire payer cher le degré de sûreté qu'on a voulu leur procurer.

En voilà assez de dit pour ce qui concerne cette petite ville : — je vais maintenant visiter le trop vaste développement des ouvrages défensifs de Nantes : je conférerai avec le comité de fortifications de cette commune, qui depuis leur origine a été chargé par les autorités constituées de les diriger, et je vous en rendrai compte dans quelques jours.

Salut, et fraternité d'embarrière

Le citoyen Dembarrère avait eu raison de prendre ces mesures de défense active car, à partir de juillet 1795, les Chouans s'agitent de plus en plus dans le District et menacent Ancenis. Ils sont de plus en plus audacieux.

Aussi, le 9 juillet un engagement entre eux et la troupe se termine par la mort de vingt-deux grenadiers ; la nuit suivante "les brigands" se sont présentés devant un des postes de la ville où ils se vantent de pénétrer bientôt. Mais cela sera chose vaine à cause du rôle dissuasif des fortifications et de la demande de renforts au Département et au Général en chef par le Directoire.

ANCENIS, VILLE FORTIFIEE EN 1793-1795

Le plan et la lettre de Dembarrère (Doc. 1 et 2a) apportent des informations précises sur l'état des défenses de la ville à la suite des travaux effectués à partir du 26 brumaire de l'an II (16 novembre 1793).

Sur le plan, qui donne une esquisse de l'extérieur d'Ancenis en 1794, on remarque que la ville fortifiée est bordée au Sud par la Loire et, sur le reste de son pourtour, par une ceinture marécageuse. La zone en marais est drainée par le ruisseau de la Davrays dont le lit a été utilisé en grande partie pour creuser un large fossé continu. Une vanne permettait d'y maintenir une hauteur d'eau constante de sept pieds (environ 2,50 m).



*Le ruisseau de la Davrays, à l'emplacement du Boulevard Vincent (près de l'ancien abattoir) - 1976 -
Photo de D. Ménanteau
Collection ARRA.*



*Mise à jour du pont du Pontereau (bas de la rue Georges Clémenceau),
qui emjambait jadis le ruisseau de la Davrays. 1975. (Clichés Garreau).*



Dembarrère veut aussi justifier le faible coût des travaux à exécuter (2500 livres), suffisants selon lui pour achever de fortifier la ville. Il demande à la Commission de mettre cette somme à la disposition des administrateurs du District. Enfin, il signale que les indemnités, réclamées de manière âpre par ces derniers, ne sauraient être élevées car "les habitants d'Ancenis ne devraient pas faire payer cher le degré de sûreté qu'on a voulu leur procurer".

Trois portes donnaient accès à la ville : à l'Est, la porte Saint-Pierre (ou d'Angers) sur le chemin de Paris ; au Nord, la porte du Pontreau (ou Pontreau) sur le chemin de Rennes et, enfin à l'Ouest, la porte des Morices sur le chemin de Nantes.

La porte Saint-Pierre était une porte fortifiée médiévale, mentionnée encore sur les plans du 17ème et du 18ème siècle. Les deux autres portes étaient précédées d'un pont qui franchissait le fossé cernant la partie basse de la butte schisteuse d'Ancenis. Toutes ces entrées avaient été fermées à la fin de 1793 par des portes munies de barreaux de fer.

Le fossé était doublé à l'intérieur d'un rempart également continu, qui comportait deux redans (4) à l'Est. Ce rempart, constitué souvent par des murs de jardin, qui avaient été écrêtés ou auxquels on avait adossé des banquettes de tir (5), constituait une première protection pour les soldats.

Légèrement en retrait, des "tranchées", figurées en tireté sur le plan, assuraient une deuxième ligne de défense au cas où les ennemis réussiraient à franchir fossé et rempart.

Ce type de fortification est entièrement adapté à une guerre au fusil, au "feu de la mousqueterie". Ce système défensif était complété par trois postes de "cavaliers" pour l'artillerie (ouvrages terrassés avancés, pourvus de canons. Ils étaient situés l'un à la porte dite de Nantes, les deux autres à la porte dite d'Angers.

Ainsi, la ville d'Ancenis, bien à l'abri dans ses lignes défensives, ne peut que dissuader l'ennemi de l'attaquer.

Cependant, en novembre 1794, cette situation semble encore peu satisfaisante. Aussi, le citoyen Dembarrère propose-t-il dans ses notes (Doc 2b) des petits travaux complémentaires "pour achever de mettre la ville à l'abri d'un coup de main". Ces petits travaux, peu onéreux, sont au nombre de cinq. Certains correspondent à de la ferronnerie: à la Barrière de l'Epron (6) (place du Millénaire), à l'extrémité de la rue du Garou (rue Saint-Fiacre) et, sur le chemin de Nantes, en prévision d'une "grande barrière"; d'autres travaux nécessitent de la maçonnerie: au lieu-dit la Mottehemberlin (au bas de la rue des Quais), à la porte d'Angers (en contrebas de l'église Saint-Pierre). Enfin, il est prévu des ouvrages plus spécifiques, comme l'aménagement de parapets (7), dans la rue des Grenouilles (rue des Pêcheurs), dans le jardin Minot, près de la porte du Pontreau (carrefour boulevard Léon Séché et rue Georges Clémenceau) et au bas du jardin de l'hôpital des Sans-Culottes (emplacement de la caserne Rohan) ou encore d'une banquette à droite de la route de Nantes, derrière le mur du jardin Toinette. ■

Travaux de génie

Angenis

(voies la lettre
ci-jointe)

Notes indicatives des travaux qui restent
à faire, pour achever de mettre la ville d'Angenis
à l'abri d'un coup de main.

Savoir

2977/1 (N. 1.)
sur lettre ~~12/12~~

Depot G. des
Fortifications



Vol. 8 Sect 2.1
ANGENIS
Carton 1 N. 1 2. 1
Dess.

- 1° pour achever de se fermer du côté de la Loire, il faut continuer le mur à l'endroit qu'on appelle la mothe berlinoise, et y faire une petite porte de communication donnant sur le port.
il faut achever de fermer la barrière de lepron.
pour utiliser, en cas de besoin, le retranchement du pré toinette, il convient de le prolonger de quelques toises jusqu'au mur des jardins du port.
- 2° Aplanir la porte d'angers, et relever le parapet de communication au bout de la blue des grenouilles.
- 3° dans le jardin minot, à gauche de la porte du pontreau, faire un petit parapet en terre pour couvrir les fusilliers, et faire un semblable parapet au bras du jardin de l'hôpital des sans culottes.
- 4° puisque la barrière destinée à fermer l'extrémité de la blue du garou est faite, il faut la garnir de ses ferrures, et la placer.
- 5° il faut continuer la banquetta derrière le mur du jardin toinette à droite de la levée de Nantes
puisque on a déjà commencé à se fermer en mur sur la dite levée en deçà de l'avancée de Nantes, il convient d'y placer une grande barrière.

à Angenis le 9 frimaire, de la 3^e année républicaine.
Dembarrere inspecteur de fortifications

NOTES

- 1- Plan déjà cité par Emilien Maillard, dans son livre "Ancenis pendant la Révolution", 1880, p. 241: "plan dont nous devons une copie à l'obligeance empressée de M. Bord, de Saint-Nazaire".
- 2- La population d'Ancenis était à l'époque d'environ 4000 habitants.
- 3- Les Chouans pouvaient paralyser le ravitaillement de la ville. Aussi les escarmouches qui coupaient les communications avaient-elles une grande importance.
- 4- Un redan (ou redent) est un ouvrage de la fortification bastionnée, composé de deux faces (côtés exposés à l'ennemi) formant un angle saillant.
- 5- Plates-formes de tir protégées par le parapet d'une fortification.
- 6- Pour les noms de rues ou de lieux soulignés, se reporter au plan d'Ancenis au XVIII^e siècle.
- 7- Un parapet est un mur défilant les emplacements de tir à ciel ouvert.

BIBLIOGRAPHIE

- Maillard (Emilien), Histoire d'Ancenis et de ses Barons, Nantes, 1860.
- Maillard (Emilien), Ancenis pendant la Révolution, Ancenis, 1880.
- Ancenis - carton 1er, pièce 1, Archives du Génie. Service Historique de l'Armée de Terre (Ministère de la Défense, château de Vincennes).

Document 2b (page précédente) :

Notes indicatives du citoyen DEMBARRERE (jointes à la lettre) déterminant en 5 points la localisation précise et la nature exacte des travaux prévus, "pour achever de mettre la ville d'Ancenis à l'abri d'un coup de main".

A Ancenis, le 9 Frimaire an III (29 novembre 1794)

(Archives du Génie, Service Historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes). Copie à l'ARRA.